

Rapport N° 123

Arrêté d'imposition pour l'année 2014

Nyon, le 20 septembre 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (COFIN) s'est réunie le lundi 9 septembre 2013 à la salle de conférence n°2 de la Ferme du Manoir, pour traiter de l'objet sous rubrique.

Présents : Mme B. Nelissen et MM. P. Girard, D. Lugeon, L. Miéville, P.-J. Perret, D. Saugy et Y. Cornu (président et rapporteur).

Excusés : Mme J. Jaccoud et MM. J. Bischofberger, L. de Garrini, J. Pittet.

Egalement présents : M. Claude Uldry, Municipal des finances et M. Sebastien Chenuz, chef du Service des finances, que nous remercions pour leurs informations complémentaires et pour les réponses à nos questions.

1. Préambule

La COFIN aurait probablement pu se contenter d'un copier-coller des conclusions du rapport de l'année dernière sur le même objet : « *Les années se suivent et se ressemblent ; les comptes des dernières années bouclent proche de l'équilibre ou avec des excédents de recettes et nous ne sommes pas forcément rassurés lorsque nous examinons le préavis relatif au point d'impôt. La faute à une situation économique incertaine.*

A chaque fois la question se pose : faut-il anticiper une hypothétique dégradation de la situation de nos finances ou plutôt attendre et réagir. La commission pense qu'il est préférable de choisir la deuxième solution tout en précisant que dans ce cas-là, une réaction devrait être rapide. »

Cependant, la COFIN a analysé avec intérêt chacun des éléments fournis par le Service des finances sur la situation financière de la Commune et sur les perspectives économiques. A ce propos, la Commission tient à relever la qualité et la pertinence des indicateurs présentés dans ce préavis.

2. Appréciation de la situation financière de la Commune

D'emblée, il est rappelé que les résultats positifs de 2011 et 2012 sont dus principalement à des recettes fiscales exceptionnelles et imprévisibles, parallèlement à des charges bien maîtrisées.

Le chef du Service des finances présente ensuite une série d'indicateurs publiés par la Conférence des directeurs cantonaux des finances pour les comptes 2012 de la Commune. Cette méthode permet des comparaisons avec d'autres communes sur la base de ratios relatifs à l'endettement, à l'autofinancement et aux investissements.

La situation de la Ville de Nyon est globalement positive, mais elle dépend fortement du contexte national et international. Le point sensible reste lié au financement des investissements importants que la Commune devra réaliser.

Le taux d'autofinancement 2012 exprime que seul 9.1% du revenu courant peut être consacré au financement des investissements ; il est considéré comme **insuffisant**. Par contre, le degré d'autofinancement est **normal**, il montre que 88.5% des investissements peuvent être financés sans recourir à l'emprunt. Ce constat, quelque peu contradictoire, résulte d'un niveau **moyen** d'investissements (11.6% de proportion d'investissement). Le financement de futurs projets, en particulier la construction de complexes scolaires, va très probablement péjorer les taux des indicateurs d'autofinancement, dans un proche avenir.

3. Situation budgétaire

Dans ce chapitre, le Service des finances a réalisé une prévision des revenus 2013, se basant sur :

- le fait que les impôts perçus en 2012, tous types confondus, sont supérieurs à ceux budgétés pour 2013 ;
- le constat que les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques 2013, arrêtés au 30 juin 2013, sont significativement supérieurs aux impôts 2012, arrêtés au 30 juin 2012.

L'écart est de CHF 5'614'443.89

Le chef du Service des finances explique cet écart par :

- une augmentation des acomptes facturés pour l'année de référence : CHF 1'716'720.90
- des différentiels entre acomptes et taxation pour les années antérieures : CHF 3'897'722.99

Il semble bien que les recettes fiscales exceptionnelles et imprévisibles soient ainsi identifiées, ce qui permet d'ailleurs de conclure ce chapitre en annonçant que le résultat des comptes 2013 sera meilleur que le déficit budgété de CHF 7'197'972.-. Pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que les comptes 2013 seront proches de l'équilibre ! Reste toutefois l'inconnue des impôts des personnes morales qui dépendent d'un faible nombre de sociétés dont le siège est à Nyon et pour lesquels il est difficile de faire des projections.

La tendance du budget 2014 (déficit de +/- CHF 8 mio.) est similaire à celui de 2013 :

- rigueur, contrôle et maîtrise des charges, en accordant 1% d'augmentation aux services (sur la base d'enveloppes budgétaires) ;
- prudence sur l'évaluation des recettes, en considérant trop risqué d'estimer des recettes imprévisibles et extraordinaires.

Concernant les préavis votés par le Conseil communal, le chef du Service des finances mentionne qu'ils représenteront des dépenses supplémentaires hors budget de l'ordre de CHF 3.7 à 3.8 mio.

4. Perspectives

Besoins en investissements

Sous cette rubrique, la Municipalité souligne que les besoins en investissements principalement liés à la rénovation, à l'agrandissement et à la construction d'écoles vont dépasser les CHF 100 millions dans les toutes prochaines années. A ce sujet, il est rappelé que dans le rapport 89 sur la planification scolaire et parascolaire, la Municipalité s'engageait déjà à proposer d'introduire un impôt affecté de 3 à 5 points.

Le budget de fonctionnement sera également touché par les charges liées aux nouvelles infrastructures : les intérêts sur l'emprunt, l'entretien et l'exploitation, ainsi que l'amortissement (même s'il n'affecte pas le cash flow). L'ensemble de ces charges représente env. 8% de l'investissement, soit CHF 8 millions par année pour un investissement de CHF 100 mio.

La COFIN relève aussi qu'il faudra engager des employés (ETP) supplémentaires pour réaliser ces nouveaux projets et pour assumer les prestations additionnelles que génère le nombre croissant d'habitants.

Risques conjoncturels

L'évolution des taux d'intérêt, actuellement au plus bas historique, est source d'incertitude sur l'évolution du coût de la dette de la Commune, mais aussi sur l'évolution des impôts des personnes physiques (intérêts hypothécaires déductibles) et sur les gains immobiliers (baisse des prix de l'immobilier). La BNS prévoit une hausse des taux, mais ces derniers sont liés aux taux de l'Union européenne et dépendent donc de la situation économique en Europe.

Changement à venir en termes de fiscalité des entreprises

Sous la pression de l'Union européenne, la Suisse devra probablement renoncer aux statuts spéciaux accordés à des entreprises étrangères qui paient moins d'impôt que les entreprises nationales. Une harmonisation des taux (solution médiane) risque de faire repartir des sociétés étrangères et de diminuer les impôts payés par les suisses. Il est rappelé que ces statuts sont légaux et accordés au niveau du Canton. Suivant cette tendance, un projet de loi cantonale prévoit une baisse du taux d'impôt des personnes morales de 9.5% à 9% pour 2014 et 2015, puis à 8.5% à partir de 2016. Le chef du Service des finances estime à CHF 4 mio. par année la diminution de recettes pour la Ville de Nyon !

Evolution des dépenses sociales

Suite aux augmentations des dépenses sociales que nombre de communes vaudoises n'arrivaient plus à supporter, une nouvelle répartition des augmentations, entre communes et Canton, a été négociée, à partir de 2016 : 1/3 communes et 2/3 Canton. Il n'en demeure pas moins qu'il est prévu que les dépenses sociales continuent à augmenter de 4.5% par année. Selon le protocole d'accord, l'Etat reprendra aussi à sa charge certaines dépenses dans les domaines de l'accueil de jour, de l'organisation policière et des finances (abandon de la bascule et du rattrapage). Pour la Ville de Nyon, les effets de cet accord entre Canton et communes seront à évaluer entre 2014 et 2020.

Au niveau communal, il s'agira de refinancer la caisse de pension. Sans entrer dans les détails, le Municipal des finances annonce que la charge patronale (Ville de Nyon) va augmenter de 3%, soit un montant de CHF 700'000.- par an, pendant 17 ans.

Péréquation

Le chef du Service des finances annonce que pour 2013, la Commune a trop payé d'acomptes de la péréquation et qu'un montant d'environ CHF 1.5 mio. devrait être restitué par le Canton.

5. Conclusion

La COFIN a pris en compte que :

- la situation financière de la Commune est globalement positive ;
- se basant sur les résultats bénéficiaires de ces dernières années, la Municipalité ne souhaite pas augmenter les impôts ;
- certains projets futurs (p. ex. complexe scolaire du Reposoir) en sont au stade d'étude et ne sont pas encore clairement définis et chiffrés.

La COFIN a aussi pris bonne note que :

- la Municipalité s'engage à réagir immédiatement dès le premier exercice comptable déficitaire ;
- la Municipalité prévoit une augmentation d'impôts avec des points affectés à la réalisation des infrastructures scolaires et/ou sportives.

En conclusion, la COFIN recommande au Conseil communal de suivre la proposition de la Municipalité et d'accepter le préavis N° 123.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 123 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2014,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour 2014 tel que présenté par la Municipalité dans le cadre du préavis n° 123 du 19 août 2013 ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

La Commission des finances:

Mesdames Jessica Jaccoud, Bernadette Nelissen,
Messieurs Jean Bischofberger, Luciano de Garrini, Pierre Girard, David Lugeon, Laurent Miéville,
Philippe-Jean Perret, Jacques Pittet, David Saugy, Yvan Cornu (président et rapporteur).